

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE de PEZILLA LA RIVIERE

DOSSIER : N° DP 066 140 25 00015

Déposé le : 27/02/2025

Demandeur : Monsieur TOURNADE Frédéric

59 RUE PAUL ASTOR -

66370 PEZILLA LA RIVIERE

Nature des travaux : installation
photovoltaïque en surimposition de toiture
(35m²)

Sur un terrain sis à : 59 Rue Paul Astor à
PEZILLA LA RIVIERE (66370)

Référence(s) cadastrale(s) : 140 AH 206

RETRAIT APRÈS DÉCISION

Le Maire de la commune de PEZILLA LA RIVIERE,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 424-5 ;

VU la décision annulation à Déclaration préalable n° DP 066 140 25 00015, délivrée le 11/04/2025 à Monsieur TOURNADE Frédéric ;

VU la demande de retrait de l'autorisation formulée par Monsieur TOURNADE Frédéric en date du 10/04/2025 ;

CONSIDERANT que les travaux décrits dans le cadre ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'un commencement d'exécution.

ARRÊTE

Article 1.

Le retrait de l'autorisation d'urbanisme susvisée est prononcé.

Article 2.

Monsieur le directeur Général des Services est en charge de l'exécution du présent arrêté.

PEZILLA LA RIVIERE, le 11/04/2025

Le Maire

Jean-Paul BILLES

la présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Délais et recours : Le destinataire qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également dans ce délai saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision.

Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr